

**DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL  
MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE**

**D-2011/329**

**Délégation permanente du Conseil à M. le Maire délibération D20080169 du 21 mars 2008. Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux. Compte-rendu au Conseil Municipal arrêté au 31 décembre 2010.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par votre délibération n° D20080169 du 21 mars 2008 vous avez décidé de déléguer un certain nombre de compétences à M. le Maire pour la durée du mandat afin d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes, conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L 2122-23 de même code, le compte-rendu vous est fait ci-après des actions menées dans ce cadre par la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux arrêté au 31 décembre 2010

N° D'ORDRE (1)	AFFAIRES TRAITÉES	N° ET DATE DE L'ARRETE (s'il y a lieu)	OBSERVATIONS
<b>DELEGATION DE M. MARTIN</b> <i>(Affaires Juridiques)</i>			
1	M. et Mme LILLET c/ Ville de Bordeaux - Recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation du permis de construire n°10Z0049 délivré le 1er avril 2010 à M. et Mme DUMAS pour des travaux de changement de destination et de modification de la façade de l'immeuble sis 24, rue Darbon.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux.
2	M.Christophe VERNA c/ Ville de Bordeaux - Recours pour excès de pouvoir assorti d'une requête en référé tendant à la suspension de l'exécution du permis de construire n°09Z0399 du 10 mars 2010 délivré à la SNC Les Bassins à Flots pour construire le campus de l'INSEEC.		Ordonnance 23 août 2010 du Président du Tribunal administratif de Bordeaux rejetant la requête en référé.  Recours pour excès de pouvoir pendant devant le Tribunal administratif de Bordeaux.
3	Mme Marie-Joëlle LAULOM c/ Ville de Bordeaux - Recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation de l'arrêté du Maire du 11 mai 2010 délivrant à la SCI MCV un permis de construire modificatif n°00Z1383B pour un projet de construction d'un immeuble sur une parcelle sise 11, rue Edmond Costedoat.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux.
4	M. SIVADE c/ Ville de Bordeaux - Recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation du permis de construire n°10Z0322 délivré le 7 juillet 2010 à M. et Mme COMBESCOT DE MARSAGUET pour la création de logements locatifs sur un terrain sis 18, rue Jules Steeg.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux.

5	M. VALAT c/ Ville de Bordeaux - Recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation du permis de construire n°10Z0300 délivré tacitement le 10 août 2010 du fait du silence de la Ville à la SARL du Chemin de Lapey pour la démolition d'un bâtiment et la reconstruction de logements locatifs sur un terrain sis 61-62, rue Charles Chaumet.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux.
6	M. et Mme Jean-Louis GOIN c/ Ville de Bordeaux - Recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation de la décision de non opposition à la déclaration préalable n°09Z1624 du 11 janvier 2010 concernant la division du terrain sis 73, rue Marcelin Jourdan.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux.
7	Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Condorcet c/ Ville de Bordeaux - Recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation du permis de construire n°09Z0636 accordé le 2 juin 2010 à la Société AQUITANIS-OPH pour la construction d'un EHPAD et de logements sur un terrain sis 15, rue des Généraux Duché.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux.
8	SCI BLANQUI 28 c/ Ville de Bordeaux - Recours pour excès de pouvoir tendant à l'annulation du permis de construire n°10Z0151 accordé le 3 août 2010 aux Sociétés Achard et Domofrance pour un projet de construction de logements rue Blanqui, rue Achard et rue des Etrangers.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux.
9	Mme EWALD c/ DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et Ville de Bordeaux - Recours en annulation de la décision du 7 décembre 2009 par laquelle l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord pour la conservation du rideau métallique existant à l'extérieur de l'immeuble sis 10, place des Grands Hommes.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux.
10	Mme Amina MEKADMI c/ Ville de BORDEAUX - Recours tendant à l'annulation de l'arrêté du 12/07/2010 de non titularisation de Mme MEKADMI et à ce que le Tribunal ordonne à la Ville de la titulariser.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux
11	Mme Béatrice VERT c/ Ville de Bordeaux - Demande d'annulation de la décision en date du 28/06/2010 de la Ville de Bordeaux prononçant la consolidation de l'état de santé de l'intéressée à compter du 26/10/2009 et lui attribuant un taux d'invalidité de 5% au titre de son accident de travail et que soit ordonnée une nouvelle expertise médicale.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux

12	M. Bruno DONELIAN c/ Ville de Bordeaux - Recours tendant à obtenir la condamnation de la Ville de Bordeaux à lui verser 15337.10 € au titre du préjudice économique, 2000 € au titre du préjudice moral et 2000 € au titre des frais irrépétibles, pour manquement de la Ville à son obligation de réintégration.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux
13	M. Patrick DOMICILE c/ Ville de Bordeaux - Demande d'annulation de la décision du 7 mai 2010 fixant son taux d'invalidité à 7 %, qu'il soit enjoint à la Ville de le réexaminer et qu'elle soit condamnée à lui verser 1500 € au titre des frais irrépétibles.		Affaire pendante devant le Tribunal administratif de Bordeaux
14	Société The First Sécurité c/ Ville de Bordeaux - Action en référé précontractuel tendant à l'annulation de la procédure de passation du marché public de prestation de gardiennage et de sécurité pour les établissements culturels de la Ville de Bordeaux (Grand Théâtre de Bordeaux – Bibliothèque Municipale – CAPC).		Ordonnance du 28 décembre 2010 du juge des référés du Tribunal administratif de Bordeaux rejetant la requête.
15	Ville de Bordeaux c/ Georges SAVES - Péril imminent de l'immeuble 25/29, rue Jules Verne. Requête en référé devant le Tribunal administratif aux fins de désignation d'un expert chargé de se prononcer sur l'imminence ou non du péril.		Ordonnance du 5 janvier 2010 du Président du Tribunal administratif de Bordeaux nommant M. Jean ALBEDRO expert. Rapport d'expertise déposé le 10 janvier 2011 concluant au péril Imminent
16	Ville de Bordeaux c/ La Société La CORNUBIA - Péril imminent de l'immeuble sis 85, quai de Brazza. Requête en référé devant le Tribunal administratif aux fins de désignation d'un expert chargé de se prononcer sur l'imminence ou non du péril.		Ordonnance du 20 décembre 2010 du Président du Tribunal administratif de Bordeaux nommant M. Georges COULAUD expert. Rapport d'expertise déposé le 13 janvier 2011 concluant au péril imminent.

17	<p>Ville de Bordeaux c/ Syndic des copropriétaires de la Galerie Bordelaise –</p> <p>Péril imminent de l'immeuble situé entre les rues Sainte-Catherine, Saint Rémi, des Piliers de Tutelle et de la Maison Daurade. Requête en référé devant le Tribunal administratif aux fins de désignation d'un expert chargé de se prononcer sur l'imminence ou non du péril.</p>		<p>Ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 2010 du Président du Tribunal administratif de Bordeaux nommant de M. Jean ALBEDRO expert. Rapport d'expertise déposé le 1<sup>er</sup> février 2011 concluant au péril imminent.</p>
18	<p>Ville de Bordeaux c/ M. Jean-Claude HUILIER, Mme DOUSSEAU.-</p> <p>Péril imminent de l'immeuble situé 43/45, rue Borie. Requête en référé devant le Tribunal administratif aux fins de désignation d'un expert chargé de se prononcer sur l'imminence ou non du péril.</p>		<p>Ordonnance du 20 novembre 2010 du Président du Tribunal administratif de Bordeaux donnant acte du désistement de la Ville suite à la réalisation de travaux pour sécuriser la cheminée ayant motivé le péril.</p>
19	<p>Ville de Bordeaux c/ Mme Alice ROUX –</p> <p>Péril imminent de l'immeuble situé 49, rue Jules Guesde. Requête en référé devant le Tribunal administratif aux fins de désignation d'un expert chargé de se prononcer sur l'imminence ou non du péril.</p>		<p>Ordonnance du 18 décembre 2010 du Président administratif de Bordeaux nommant de M. LAGUIAN expert. Rapport d'expertise déposé le 21 octobre 2010 concluant au péril imminent.</p>
20	<p>Mme Kathia RICARD c/ Ville de Bordeaux -</p> <p>Dépôt sauvage de déchets ménagers 6, place des Martyrs de la Résistance. Recours en annulation du titre de recette.</p>		<p>Ordonnance du 15 novembre 2010 du Président du Tribunal administratif de Bordeaux donnant acte du désistement de Melle Kathia RICARD</p>
21	<p>Ville de Bordeaux C/ M. Alexis ANCONNIERE -</p> <p>Dégradations par tags commises le 26 juin 2010 aux 50, rue Sainte Catherine et 63, rue du Cancéra – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		<p>Affaire pendante devant la Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux</p>

22	Ville de Bordeaux C/ M. Charles COLOMBAR - Vol et détérioration de lampadaires sur le parking du Parc Floral – Constitution de partie civile de la Ville.		Affaire pendante devant le Tribunal pour Enfants de Bordeaux
23	Ville de Bordeaux C/ M. Rémy BESSELLERE-LAMOTHE – Dégradations de biens par tags commises le 3 avril 2010 quai de Paludate à Bordeaux – Constitution de partie civile de la Ville.		Par notification d'une composition pénale du 21 septembre 2010 M. BESSELLERE-LAMOTHE a indemnisé la Ville de son préjudice
24	Ville de Bordeaux C/ M. Grégory LAMBIN - Massif de fleurs situé quai des Chartrons endommagé à la suite d'un accident de la circulation le 26 mars 2010 – Constitution de partie civile de la Ville.		Affaire pendante devant la Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux Nord
25	Ville de Bordeaux – M.Rémy BARATON c/ M. M. Yann PROVOST - Outrage à agents de surveillance de la voie publique le 22 juillet 2010 – Constitution de partie civile de la Ville.		Affaire pendante devant la Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux
26	Ville de Bordeaux C/ MM. Sylvio RISPOLI et Régis LAFONT - Vol et détérioration commis dans la nuit du 15 au 16 avril 2010 à l'église Saint Seurin – Constitution de partie civile de la Ville.		Affaire pendante devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux
27	Ville de Bordeaux - Mmes Sonia DABEZIES et Timothée GIRAULT C/ M. Karim LHADDAD - Agression verbale du 4 août 2010 des deux agents affectés au service de la Police municipale - Constitution de partie civile de la Ville.		Jugement du Tribunal Correctionnel du 5 octobre 2010 condamnant M. LHADDAD à indemniser les parties civiles
28	Ville de Bordeaux C/ M. Benoît BARON - Dégradations de biens par tags commises le 15 juin 2010 cours d'Alsace et Lorraine et rue Sainte-Catherine – Constitution de partie civile de la Ville.		Affaire pendante devant la Maison du Droit et de la Justice des Hauts de Garonne
29	Ville de Bordeaux C/ MM. Tastemur CENGIZ et Thomas BARROS - Dégradations de biens par tags commises le 22 août 2010 dans le quartier de la Bastide à Bordeaux – Constitution de partie civile de la Ville.		Affaire en cours de règlement auprès de l'Association Laïque du PRADO
30	Ville de Bordeaux – Mme Sandrine BORTONNINO et M. José DUMONT C/ M. COUTE - Agents affectés au service de la Surveillance de la voie publique victimes d'outrages et de menaces de mort – Constitution de partie civile de la Ville.		Affaire pendante devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux

31	<p>Ville de Bordeaux – Mme Vanessa LASHERAS et M. Jérôme DESORTHES C/ M. Philippe BOUDARD -</p> <p>Agents affectés au service de la Police municipale victimes d’outrages et de menaces de mort – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		Affaire pendante devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux
32	<p>Ville de Bordeaux C/ M. Hervé COUASNON -</p> <p>Dégradation d’une porte d’un bureau situé dans l’Hôtel de Ville – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		Affaire pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux
33	<p>Ville de Bordeaux C/ MM. Vincent GOBIL et Noé MALLET -</p> <p>Dégradations de biens par tags commises le 12 novembre 2010 rue Elie Gintrac à Bordeaux – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		Indemnisation réalisée du préjudice subi par la Ville par les deux prévenus
34	<p>Ville de Bordeaux C/ M. Aurélien MAS -</p> <p>Dégradations de biens par tags commises le 5 octobre 2010 sur le Pont de Pierre à Bordeaux – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		Affaire en cours de règlement auprès de l’Association Laïque du PRADO
35	<p>Ville de Bordeaux C/ MM. Louis TOSI, Paul de FOURNOUX et PUDAL -</p> <p>Dégradations de biens par tags commises entre juillet et octobre 2010 dans divers quartiers de Bordeaux – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		Affaire en cours de règlement auprès de l’Association Laïque du PRADO
36	<p>Ville de Bordeaux C/ M. David SAKR -</p> <p>Dégradations de biens par tags commises le 19 mai 2010 rue du Commandant Arnould à Bordeaux – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		Indemnisation du préjudice subi par la Ville réalisé par le prévenu
37	<p>Ville de Bordeaux C/ M. Thomas CORDIER -</p> <p>Dégradation volontaire d’une vitre de l’immeuble communal 12-14, rue du Fort Louis à Bordeaux – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		Affaire pendante devant le Tribunal de Police de Boulogne sur Mer
38	<p>Ville de Bordeaux C/ M. Hocine SLAOUA -</p> <p>Dégradation volontaire du feu tricolore fixé à l’entrée de l’Hôtel de Ville – Constitution de partie civile de la Ville.</p>		Affaire pendante devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux



39	<p>Nouveau Stade de Bordeaux –</p> <p>Contrat d'assistance de la Ville pour la mise au point des clauses d'assurances à prévoir par les candidats au Partenariat Public Privé.</p>		<p>Marché conclu le 22 décembre 2010 avec la Société Gras Savoye Grand Sud-Ouest en procédure adaptée en fonction de son montant (3900 € HT).</p>
----	--	--	---

## INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**D-2011/330**

**Délégation permanente du Conseil Municipal. Marchés à  
procédure adaptée. Compte rendu de Monsieur le Maire.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. LE MAIRE.** -

Nous en arrivons aux délégations que vous m'avez consenties. Même traitement que d'habitude. S'il y a des questions nous y répondrons.

Je n'en vois pas.

Marchés à procédure adaptée conclus entre le 1/03/2011 et le 30/04/2011

No marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en €	Montant maximum HT en €	Titulaire
M110134	SOLUTION HEBERGEES DE GESTION ET SUIVI DE TELEALERTE	16/03/2011	13 000,00	80 000,00	GEDICOM
M110135	RESTAURATION DU PRESENTOIR ET DES ALBATRES DE ST MICHEL	09/03/2011		35 160,60	BAUDON VALERIE
M110136-1	ASSISTANCE PREINSTRUCTION AUTORISATIONS D'URBANISME-EXPERT DEVELOPPEMENT DURABLE	11/03/2011	Pas de montant minimum	35 000,00	EUGEE
M110137TC1	MAITRISE D'OEUVRE - EAU CHAUDE SOLAIRE CENTRE SPORTIF HAILLAN - TC1	15/03/2011		17 758,00	ACI
M110137TC2	MAITRISE D'OEUVRE - EAU CHAUDE SOLAIRE CENTRE SPORTIF DU HAILLAN - TC2	15/03/2011		3 008,00	ACI
M110137TF	MAITRISE D'OEUVRE - EAU CHAUDE SOLAIRE CENTRE SPORTIF DU HAILLAN -TRANCHE FERME	15/03/2011		1 458,00	ACI
M110138-1	TRANSPORT DE FONDS DES RECETTES DU STATIONNEMENT PAYANT	15/03/2011	5 000,00	25 000,00	BRINK'S EVOLUTION
M110139	FOURNITURE ARMOIRE IGNIFUGE +PRESTATIONS ASSOCIEES	28/03/2011		6 900,00	AQUITAINE COFFRE FORTS SERVICES
M110140	GYMNASE VIRGINIA - RECONSTRUCTION MARCHÉ DE CONTROLE TECHNIQUE	22/03/2011		31 170,00	BUREAU VERITAS
M110141-1	NETTOYAGE DES SITES PATRIMONIAUX	22/03/2011	Pas de montant minimum	5 000,00	ADER PROPRETE
M110142	SCHEMA DIRECTEUR BORDEAUX DIGITALE MISSION D'ASSISTANCE A M.O.	12/04/2011	60 000,00	190 000,00	PRICEWATERHOUSECOOPERS
M110143	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT N°1 : AMENDEMENTS, ENGRAIS, TOURBES	22/03/2011		100 000,00	MEDAN SA
M110144	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT N°2 : HERBICIDES, INSECTICIDES, FONGICIDES	22/03/2011		60 000,00	CIC
M110145	PRODUITS PHYTOSANITAIRES - LOT 3 : PAILLAGES EN SAC OU LINEAIRES	22/03/2011		30 000,00	CIC
M110146-1	DEPLACEMENT DE VEHICULES EFFECTUE EN URGENCE	07/04/2011	2 000,00	10 000,00	GHM-AD33
M110149	ENFOUISSEMENT RESEAUX RUES BRUNET ET SCHINAZI - MAITRISE D'OEUVRE	25/03/2011		7 080,00	EVEN BTP
M110150-1	FOURNITURE DE JARDINIERES SOUPLES	25/03/2011		50 000,00	BACSAC

M110151	ORGANISATION DE 2 CONCERTS A LA BASE SOUS MARINE EN MAI ET JUIN 2011	25/03/2011		9 473,43	COTE OUEST
M110154	GYMNASE RUE VIRGINIA AMO POUR DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE HQE	31/03/2011		24 900,00	PREVENTION CONSULTANTS
M110155	REAMENAGEMENT ESPACE SAINT-MICHEL COORDINATION SPS	31/03/2011		16 740,00	PRESENTS
M110162	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE MECENAT CULTUREL	07/04/2011		18 000,00	MECENACTION
M110168	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UN RECRUTEMENT	13/04/2011		12 000,00	HOMMES ET ENTREPRISES INTERNATIO
M110169	DIAGNOSTICS IMMOBILIERS POUR LES BATIMENTS DE LA VILLE	13/04/2011	Pas de montant minimum	190 000,00	BUREAU DE CONTROLE GIRONDIN
M110170	RESTAURATION DOCUMENTS BRULES DU FONDS ANCIENS XVI ET XIX SIECLES	13/04/2011		16 383,60	RELIURE DU LIMOUSIN
M110181-1	MISSION DE SUIVI ENTRETIEN DES ORGUES MISSION DE CONSEIL	13/04/2011	Pas de montant minimum	15 000,00	SEMENOUX THIERRY

## Situation d'un étudiant du Lycée Alfred Kaestler.

Bordeaux, 23 mai 2011

### Question écrite des trois groupes d'opposition au conseil municipal de Bordeaux

Monsieur le maire,

Les parents et les enseignants du lycée Alfred Kaestler situé sur le territoire de notre agglomération nous ont alertés sur les problèmes posés par l'expulsion en cours d'année scolaire d'Issoufou Amadou Marou, étudiant en première année de BTS « Systèmes Electroniques ».

Sur recommandation du président de l'I.U.T de l'Université de Bordeaux 1 et après étude par la commission de sélection des dossiers de candidature du lycée, Issoufou a été admis dans une formation de deux ans pour obtenir un diplôme de technicien supérieur.

Après un contrôle d'identité, Issoufou, qui était en attente du renouvellement de son titre de séjour, a été placé au Centre de Rétention Administratif de Toulouse le 18 mars et reconduit au Niger le jeudi 24 mars.

C'est au CRA de Toulouse qu'il a pris connaissance qu'il était sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français - qu'il n'a jamais reçue puisqu'envoyée à une mauvaise adresse. Il n'a donc pu ni contester, ni argumenter, ni être représenté par un avocat pour faire valoir ses droits.

Sa première année a été validée lors du conseil de classe du second semestre, le lundi 02 mai, et il doit impérativement effectuer un stage en entreprise de six semaines pour l'obtention de son BTS l'an prochain.

Comme beaucoup nous souhaitons que vous puissiez intervenir pour permettre le retour d'Issoufou Amadou Marou sur notre territoire afin qu'il termine son année d'études et puisse poursuivre sa scolarité en toute sérénité.

Nous joignons à cette question la motion votée par les représentants élèves, parents enseignants du lycée Kaestler le 10 mai 2011.

Nathalie Victor Retali, Pierre Hurmic, Jacques Respaud,  
Au nom des groupes PC, EELV et PS



Fédération des Conseils  
des Parents d'Elèves  
Conseil Local Lycée  
Alfred Kastler  
2 Av de l'Université-  
33400 Talence

## MOTION

### des Représentants Elèves, Parents, Enseignants

au

### CONSEIL d'ADMINISTRATION

### Lycée ALFRED KASTLER

du 10  
mai 2011

Nous vivons actuellement au lycée Alfred Kastler, une expérience qui n'est pas digne de notre société, l'expulsion, en pleine année scolaire, d'Issoufou Amadou Marou, étudiant en première année de BTS « Systèmes Electroniques ».

Sur recommandation du président de l'I.U.T de l'Université de Bordeaux 1 et après étude par la commission de sélection des dossiers de candidature du lycée, Issoufou a été admis afin de suivre une formation de deux ans pour obtenir un diplôme de technicien supérieur.

Après un contrôle d'identité, Issoufou qui était en attente du renouvellement de son titre de séjour, a été placé au Centre de Rétention Administratif de Toulouse le 18 mars et reconduit au Niger le jeudi 24 mars. Ce renvoi, manu militari, a provoqué une vive émotion au sein de la communauté éducative et plus particulièrement chez ses camarades de promotion.

C'est au CRA de Toulouse qu'il a pris connaissance qu'il était sous le coup d'une OQTF - obligation de Quitter le Territoire Français - qu'il n'a jamais reçue puisqu'envoyée à une mauvaise adresse. Il n'a donc pu ni contester, ni argumenter, ni être représenté par un avocat pour faire valoir ses droits.

Sa première année a été validée lors du conseil de classe du second s

**M. LE MAIRE.** -

Reste la question qui a été posée par Mme VICTOR-RETALI à qui je passe la parole.

**MME VICTOR-RETALI.** -

Monsieur le Maire, c'est une tradition désormais que ce soit moi qui pose les questions concernant les sans-papiers. Cela dit je voudrais préciser que je me réjouis que tous les groupes de l'opposition soient aujourd'hui signataires de cette lettre.

Monsieur le Maire, les parents et les enseignants du lycée Alfred Kastler situé sur le territoire de notre agglomération nous ont alertés sur les problèmes posés par l'expulsion en cours d'année scolaire d'Issoufou Amadou Marou, étudiant en première année de BTS « Systèmes Electroniques ».

Sur recommandation du président de l'IUT de l'Université de Bordeaux 1 et après étude par la commission de sélection des dossiers de candidature du lycée, Issoufou a été admis dans une formation de deux ans pour obtenir un diplôme de technicien supérieur.

Après un contrôle d'identité, Issoufou qui était en attente du renouvellement de son titre de séjour a été placé au Centre de Rétention Administratif de Toulouse le 18 mars et reconduit au Niger le jeudi 24 mars.

C'est au CRA de Toulouse qu'il a pris connaissance qu'il était sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français, qu'il n'avait jamais reçue puisque envoyée à une mauvaise adresse. Il n'a donc pu ni contester, ni argumenter, ni être représenté par un avocat pour faire valoir ses droits.

Sa première année a été validée lors du conseil de classe du second semestre le lundi 2 mai, et il doit impérativement effectuer un stage en entreprise de 6 semaines pour l'obtention de son BTS l'an prochain.

Comme beaucoup nous souhaitons que vous puissiez intervenir pour permettre le retour d'Issoufou Amadou Marou sur notre territoire afin qu'il termine son année d'étude et puisse poursuivre sa scolarité en toute sérénité.

Nous joignons à cette question la motion votée par les représentants d'élèves, parents et enseignants du lycée Kastler le 10 mai 2011.

Dois-je vous la lire ? Elle reprend à peu près les mêmes termes. Non ? Ce n'est pas la peine.

Ceci est signé par les trois groupes de l'opposition. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Madame.

M. MARTIN

**M. MARTIN.** -

La situation du jeune Issoufou Amadou Marou de nationalité nigérienne n'a pas échappé au Maire de Bordeaux.



Les éléments précis de ce dossier nous ont été communiqués à l'occasion de la manifestation qui s'est présentée devant la mairie le 18 mai.

Le Directeur de Cabinet a reçu la délégation et lui a rappelé la situation de Monsieur Issoufou Amadou Marou au regard des lois de la République.

L'intéressé a obtenu la délivrance de plusieurs titres de séjour en qualité d'étudiant dont le dernier était valide du 15/9/2009 au 14/09/2010.

En 5 ans ce jeune homme a changé 3 fois d'orientation avant de s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année de BTS « Systèmes Electroniques » au lycée Alfred Kastler à Talence pour 2010/2011.

En l'absence de vie familiale en France il a fait l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français le 8 novembre 2010, non contestée devant le tribunal administratif.

Interpellé le 14 mars 2011 il a été ramené à Niamey le 24 mars 2011.

Le Directeur de Cabinet du Maire de Bordeaux a ainsi confirmé à la délégation reçue en mairie que le jeune homme pouvait revenir en France sous la condition d'obtenir un visa long séjour de la part des autorités compétentes.

En conséquence, le Maire de Bordeaux n'est pas compétent pour traiter ce dossier.

**M. LE MAIRE.** -

Je rajouterai juste un mot. M. Issoufou Amadou Marou dans l'année scolaire 2005-2006 s'est inscrit en licence Informatique.

En 2006-2007 et 2007-2008 en licence Economique et de Gestion.

En 2008-2009 et 2009-2010 en DUT de Génie Electrique et Informatique.

Avant de s'inscrire pour l'année scolaire 2010-2011 en 1<sup>ère</sup> année de BTS Systèmes Electronique au lycée Kastler de Talence.

Voilà le déroulement des études de M. Issoufou Amadou Marou.

Donc il a fait l'objet des mesures administratives que vient d'indiquer Monsieur MARTIN. Naturellement le Maire de Bordeaux n'est pas compétent. Cela dit, sous mon autre casquette je regarderai avec le Consulat de France à Niamey quelles sont les possibilités de réétudier la demande de visa de M. Issoufou Amadou Marou.

Voilà. Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Je vous remercie de votre patience et vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 10)